

Loi (9976)

modifiant les limites de zones sur le territoire de la Ville de Genève – section Petit-Saconnex (création d'une zone de développement 3, d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public et affectation d'une zone de développement 3 existante à de l'équipement public) au lieu-dit "Le Mervelet"

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1

¹ Le plan N° 29472-206, dressé par le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement le 21 janvier 2005, modifiant les limites de zones sur le territoire de la Ville de Genève – section Petit-Saconnex (création d'une zone de développement 3, d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public, et affectation d'une zone de développement 3 existante à de l'équipement public) au lieu-dit « Le Mervelet » est approuvé.

² Les plans de zones annexés à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, sont modifiés en conséquence.

Art. 2

En conformité aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité II aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone de développement 3, d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public, et affectation d'une zone de développement 3 existante à de l'équipement public créées par le plan visé à l'article 1.

Art. 3

Un exemplaire du plan N° 29472-206 susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux archives d'Etat.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

Direction de l'Aménagement du Territoire

Service des Plans d'Affectation

GENÈVE - Petit-Saconnex

Feuilles Cadastreales N° : 58, 59 et 60

Parcelles N° : 1716, 1723, 1726, 3099, 3360, 3361,
3973 pour partie, dp 4781, dp 4784, dp 4785.

Modification des limites de zones

Le Mervelet

Zone de développement 3 affectée à de l'équipement public
DS OPB IIZone de développement 3
DS OPB IIAffectation à de l'équipement public
DS OPB II

Zone préexistante

PROCÉDURE D'OPPOSITION

Adopté par le Conseil d'État le :

Visa :

Timbres :

Adopté par le Grand Conseil le :

Echelle		1 : 2500	Date	21.01.2005
			Dessin	MB
Modifications				
Indice	Objets	Date	Dessin	
	Synthèse enquête technique	01.04.2005	MB	
	Cartouche (DT)	31.10.2006	MB	

Code GIREC	
Secteur / Sous-secteur statistique	Code alphabétique
34.00.01	GE - PSX
Code Aménagement (Commune / Quartier)	
206	
Plan N°	
Archives Internes	Indice
	29472
CDU	
7 1 1 . 6	

